

MES DÉMARCHES

Construire une piscine

La construction d'une piscine de moins de 100m² est soumise à Déclaration Préalable de Travaux.

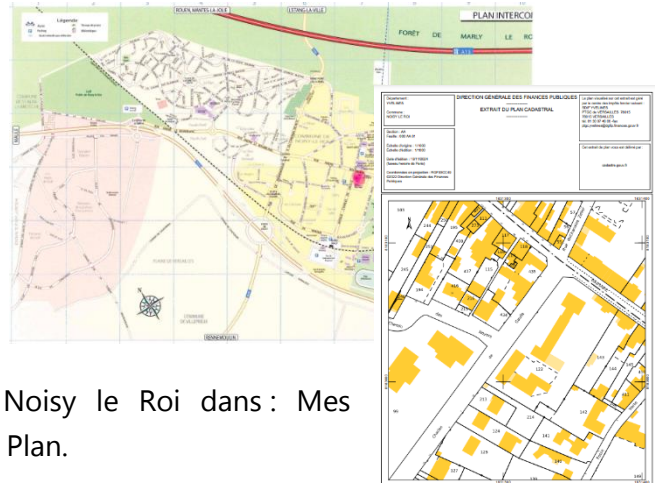
Les pièces à fournir en complément du Cerfa Déclaration Préalable :

DP1 Le plan de situation

Le plan de situation du terrain permet de connaître sa situation à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le projet. Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.

Il doit comporter :

- L'orientation (direction du Nord) ;
- Les voies de desserte avec leur dénomination ;
- L'indication de l'échelle ;
- L'emplacement du terrain.



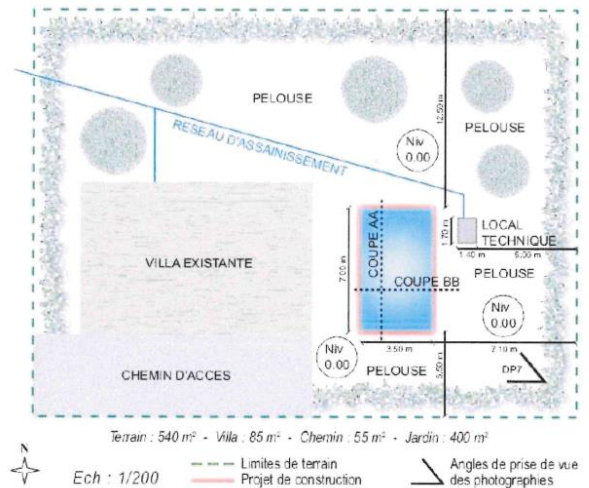
Vous pouvez vous le procurer sur cadastre.gouv.fr ou sur le site de Noisy le Roi dans : Mes Démarches – Urbanisme – Cadastre et Plan.

DP2 Le plan de masse

Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier présente le projet sur la totalité de la parcelle. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique.

Il doit comporter :

- L'orientation (direction du nord) ;
- L'indication de l'échelle ;
- Les dimensions de la piscine et du local technique ainsi que leurs distances par rapport aux limites du terrain ;
- La surface des espaces verts restant après travaux ;
- Les angles de prise de vue des photographies ;
- Le mode d'évacuation des eaux de la piscine.



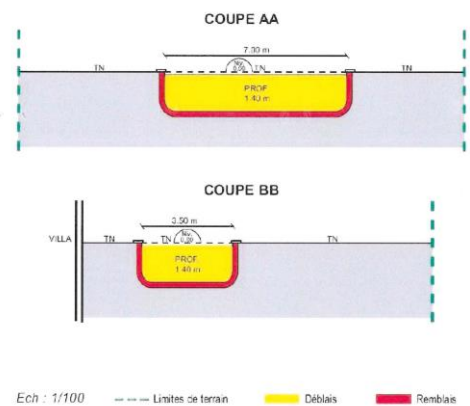
Vous pouvez utiliser comme support un plan du cadastre pour réaliser le plan de masse de votre projet.

DP3 Le plan de coupe

Le plan de coupe du terrain et de la construction permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant-projet.

Il doit faire apparaître :

- Le niveau du terrain naturel et le sol fini ;
- Les mouvements de sol (déblais-remblais) ;
- Les constructions existantes et projetées (piscine, local technique, etc).



DP4 Les plans des façades et des toitures

Ils permettent d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.

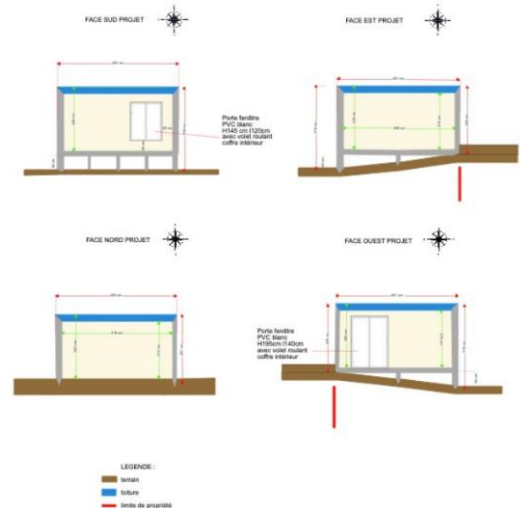
Il n'est à fournir que si vous construisez un local technique.

Choisissez une échelle permettant d'avoir une vue suffisamment précise de l'aspect général des façades et des toitures des constructions concernées par votre projet.

Il faut fournir le plan de toutes les façades des constructions, qu'elles aient ou non des ouvertures.

Il doit faire apparaître :

- La composition d'ensemble de chaque façade ;
- La répartition des matériaux et leurs aspects (éléments de décors, portes, fenêtres, etc) ;
- Les constructions existantes et projetées (si déjà existant).



DP6 Un document graphique d'insertion

Il permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement, comment il se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :

- Un photomontage à partir d'un assemblage de photographies
- Un croquis du projet, ou image de synthèse à coller sur le terrain existant.



DP7 Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui jouxtent immédiatement.

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants...



DP8 Une photographie situant le terrain dans l'environnement lointain

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades.



DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

Décrire l'ensemble des matériaux utilisés pour la construction de la piscine, et du local technique, couleurs, ainsi que les modalités de sa mise en oeuvre et d'exécution du chantier.

Précisez les modalités de raccordement et d'évacuation des eaux en cas de vidanges.

Attention, les illustrations de ce document sont données à titre d'exemples. Selon les particularités de votre projet, il pourra vous être demandé des compléments d'informations.